



Délibération du Conseil Municipal du 18 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs : 2

Votants : 13

Date de Convocation du Conseil Municipal :

5 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix huit mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Sylvie DESBOURDELLES, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Florence RIUS et Philippe ROUX.

Excusés : Caroline BENOIT-GONIN (pouvoir donné à Elvine LEON), Jean-Louis BERGERARD (pouvoir donné à Florence RIUS), Olivier CHAMBE et Baptiste GAUDELUS.

Absents : Nathalie DENIS et Vincent LABOURIER.

2024-16 Délibération relative à l'approbation du règlement de l'espace de travail partagé

Rapporteur : Frédérique MOULIGNEAU

Depuis septembre 2023, un espace de travail partagé a ouvert au premier étage de la médiathèque, accessible sur présentation de la carte d'adhérent pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque. Créé à titre expérimental pour une durée d'une année, il sera prolongé s'il est utilisé par les Fleurinois. Ce lieu a pour objectif de favoriser les échanges et les rencontres entre les créateurs d'entreprise, les entrepreneurs, les travailleurs nomades et les télétravailleurs.

Le règlement ci-joint définit des règles de vie propre à cet espace, pour garantir un espace de travail le plus efficient possible.

La rénovation des locaux a été réalisée par les agents techniques, le mobilier a été donné par le Crédit Agricole dans le cadre d'une opération de recyclage. A ce jour, huit utilisateurs utilisent ce lieu. Un point sera fait d'ici quelques mois pour déterminer si cet espace expérimental sera prolongé ou non. Ce lieu ne dispose pas de salle de conférence privée et se veut complémentaire du Canevas 2.0 situé à L'Arbresle.

VU la proposition de règlement de l'espace de travail partagé ;

CONSIDERANT la nécessité de préciser les règles de vie dans cet espace de travail partagé ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les conditions d'accès à cet espace de travail partagé ;
- **D'APPROUVER** les règles de vie de l'espace de travail partagé.

Le Maire
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance
Thomas ALESSI

A blue ink signature of Thomas ALESSI, consisting of several overlapping, horizontal strokes that form a long, narrow, and somewhat irregular shape.